

25 septembre 2017

PLU de Grand Charmont

Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU :
réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées

Procès verbal

Invités	Organisme / Qualité	Présents / Excusés
Ville de Grand Charmont, maire	Jean Paul Munnier	Présent
Ville de Grand Charmont, adjoint	Olivier Dalon	
Ville de Grand Charmont, conseiller	Alain Clément	présent
Ville de Grand Charmont, DST	Laurence Curie	présente
Sous Préfecture		représentée par la DDT
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Hervé Henry	présent
Chambre d'agriculture	Lysiane Moinat	excusée
Chambre des Métiers		
Ch. de commerce et d'industrie		
Conseil Départemental	Représenté par Sandrine Jacquot, de l'Agence Foncière du Doubs	présente
Conseil Régional	Madame la présidente	excusée
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Marie Christine Binoux-Rémy <i>Pôle développement économique et urbain, directrice de l'urbanisme</i>	présente
Société OPALE	Virginie Habert, <i>chargée d'affaires foncier et urbanisme</i>	présente
Société OAPLE	Laurent Kientzel, <i>chef de projet</i>	présent
Agence de dév. et d'urbanisme	Isabelle Grivart	présente

NB - Voir feuille d'émargement est reproduite en fin de compte-rendu.

La réunion est introduite par **Monsieur Munnier, maire**. Il précise que la commune s'est engagée dans une procédure de déclaration de projet pour faire évoluer le PLU et permettre la réalisation d'un projet éolien sur sa commune. En effet, la commune, soucieuse de participer aux actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique conduit une politique environnementale active.

Aujourd'hui, son action porte sur 2 projets :

- le développement d'une ferme pédagogique pour promouvoir l'agropastoralisme,
- l'accueil d'une partie du parc éolien « Cœur Aire Urbaine » développé par la société OPALE Energies Naturelles avec les communes Brevilliers et Châtenois-les-Forges.

Sur ce projet éolien, la commune a constitué un comité de pilotage et a organisé la consultation de la population, toujours en cours.

Il précise que la commune est assistée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme pour la conduite de la procédure de déclaration de projet et il passe la parole à Madame Grivart.

A l'appui du dossier qui a été communiqué aux personnes convoquées à la réunion, **Madame Grivart**, de l'Agence de Développement et d'Urbanisme, expose dans un premier temps les caractéristiques du projet de réalisation de parc éolien cœur aire urbaine et les implantations prévues sur le territoire de la commune de Grand Charmont. Monsieur Kientzel de la société OPALE intervient pour préciser des points techniques du projet.

Dans un second temps, elle expose les points sur lesquels le PLU en vigueur ne permet pas la réalisation du projet et sur lesquels il doit évoluer. Ainsi les dispositions du PLU doivent évoluer :

- le projet d'aménagement et de développement durable doit affirmer les ressources environnementales de la commune et autoriser l'implantation d'un parc éolien dans le massif du Grand Bois,
- le règlement graphique doit réduire l'espace boisé classé dans la forêt du Grand Bois aux endroits d'implantation des plateformes ; le règlement littéral doit être ponctuellement complété et précisé sur plusieurs points.

Elle rappelle enfin qu'il s'agit aujourd'hui d'examiner le projet d'évolution du PLU qui a été transmis aux partenaires et de recueillir les avis formels. Ces avis ne portent pas sur l'opportunité et les caractéristiques du projet éolien (dont « l'autorisation environnementale » sera instruite ultérieurement).

Elle propose ensuite un tour de table des participants pour qu'ils puissent exposer leur avis.

Pays de Montbéliard Agglomération– représenté par Mme Binoux-Rémy, Pôle développement économique et urbain – directrice de l'urbanisme :

Madame Binoux-Rémy n'a pas de remarques sur le dossier qui lui a été communiqué. Elle précise que le projet éolien participe aux objectifs de la politique communautaire en faveur de la réduction des gaz à effet de serres et inscrits dans le plan climat existant.

Au-delà, elle souhaite savoir si des avis relatifs à l'impact du projet sur le grand paysage ont été recueillis et exprimés.

Monsieur Kientzel – OPALE répond :

Il rappelle, au préalable, que le projet éolien portant sur 3 départements, un service coordonnateur instructeur a été désigné en accord avec les 3 préfets. Le dossier éolien « cœur aire urbaine » est donc instruit par les services de la Préfecture du territoire de Belfort.

Il confirme en effet que la problématique du cadre de vie est une dimension importante du projet en raison de sa situation au cœur de l'aire urbaine.

Sur la prise en compte des vues et du grand paysage, 2 réunions de cadrage ont été organisées avec les services de l'Etat et en présence de l'architecte des bâtiments de France.



Lors de la première réunion les participants ont pris connaissance de la problématique de l'insertion du projet dans le grand paysage par un photo montage. Des co-visibilités doivent être prises en charge depuis les forts (Mont Bart, Miotte à Belfort), l'esplanade du château et le parc des Miches à Montbéliard (pour mémoire, il n'y a pas de co-visibilité concernant l'église du Sacré Cœur à Audincourt, le site du théâtre Antique à Mandeure et la Chapelle de Ronchamp).

Toutefois, pour finaliser l'analyse de l'impact du projet sur les paysages, l'implantation définitive des éoliennes sur les communes de Brevilliers et Châtenois doit être connue (des ajustements sont en cours en raison de la présence d'aléas miniers).

Pour mémoire, plusieurs précisions sont également données sur l'exploitation et la redistribution de l'énergie produite (aspects techniques et financiers y compris financement participatif) qui ne concernent pas directement les dispositions du PLU.

Etat – Sous Préfet, représenté par Monsieur Henry, Direction Départementale des Territoires :

Monsieur Henry n'a pas de remarques sur le dossier qui lui a été communiqué.

Toutefois, il transmet la demande du service « prévention des risques naturels et technologiques » de la DDT de faire apparaître sur les documents graphiques du PLU les zones d'aléas miniers.

Il précise que cette transcription graphique ne serait pas assortie de prescriptions réglementaires dans la mesure où la procédure en cours n'a pas pour objet d'intégrer dans le PLU la prise en compte du risque minier.

Il propose de communiquer ces éléments d'information prochainement tout en rappelant que la localisation du projet éolien à Grand-Charmont n'est pas concernée par ces aléas miniers.

Le Département – représenté par Madame Sandrine Jacquot de l'Agence foncière

Madame Jacquot expose la suggestion du service « énergie » de préciser les caractéristiques de l'éloignement du projet par rapport aux quartiers résidentiels et notamment de quantifier les populations riveraines susceptibles d'être concernées par les éventuels impacts des éoliennes dans un périmètre de 500 m à 1 km. Il est toutefois rappelé que le projet est situé à plus de 500 mètres d'une zone urbanisée comme l'exige la loi.

Monsieur Munnier remercie les participants et ajoute que l'enquête publique pourrait se tenir dès le mois d'octobre, le tribunal administratif de Besançon ayant déjà désigné le commissaire enquêteur.

Voir page suivante la feuille d'émargement des participants à la réunion




Projet de Règlement
de Développement
et d'Urbanisme

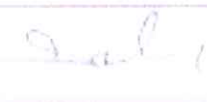
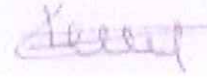








25 septembre 2017

Déclaration de projet pour l'implantation d'un parc éolien
sur la commune de Grand-Charmont –

Réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du PLU



Feuille d'émargement

Nom - Prénom	Organisme	signature
DALON Olivier	adg urba	
HENRY Herve'	DDT	
JACQUOT Sandrine	Agence française / CRES	
CLEMENT Alain	Grand-Charmont	
HUSNICA J.P	Grand-Charmont	
HABERT Virginie	Grand-Charmont	
KIENTZEL Laurence	opli-a	
COBIE Laurence	Edcht	
BINAUX-ROMY Ann-Christine	CMF urba	
GRIVART Isabelle	A.D.U.	
MOINAT Lydiane	chambre agriculture	EXAISEC

PLU de Grand-Charmont - Projet éolien - 2017

4

